



ARRETE MUNICIPAL n° A20241017-496

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

	Service	Affaires générales
	Type	Autorisation d'ouverture de débit de boissons temporaire
Matière	6.1	Libertés publiques et pouvoirs de police - police municipale
Objet	Tournoi de la loutre	
Date	Samedi 9 novembre et dimanche 10 novembre 2024 de 8 h 00 à 22 h 00	
Lieu	Complexe sportif d'Ussel (gymnase)	
Demandeur	Madame Julie JOIN, présidente du club de badminton d'Ussel	

Le Maire d'Ussel,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.3334-2, L.3335-4 et L.3342-1 interdisant la vente d'alcool à des mineurs ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°19-2021-12-30-00001 du 30 décembre 2021 réglementant la police administrative des débits de boissons, restaurants, discothèques et autres établissements recevant du public dans le département de la Corrèze ;
- Vu la demande présentée en date du 10 octobre 2024 par Madame Julie JOIN, présidente du club de badminton d'Ussel ;

Arrête,

Article 1 : Madame Julie JOIN, présidente du club de badminton d'Ussel est autorisée à ouvrir une buvette de 3^{ème} catégorie le samedi 9 novembre et le dimanche 10 novembre 2024 de 8 h 00 à 22 h 00, au complexe sportif (gymnase) à USSEL.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le commandant de police, chef de la circonscription de sécurité publique d'USSEL ;
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie d'USSEL ;
- Madame Julie JOIN, présidente du club de badminton d'Ussel.

Fait à Ussel, le 17 octobre 2024.



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze,

Christophe ARFEUILLÈRE

Certifié exécutoire suite à :

Mise en ligne le : 18 OCT. 2024

Notification le :